

La culture de l'exception

Spectacles et livres, films et musique doivent échapper aux seuls impératifs commerciaux. Une convention de l'Unesco entend garantir la spécificité des services et des biens culturels contre les appétits de libéralisation de l'OMC.

«**P**ar ailleurs le cinéma est une industrie». La double vie de la culture contemporaine tient dans cette exclamation d'André Malraux. Depuis son entrée dans l'ère de la reproductibilité, l'art confond son aura avec une commercialisation parfois aveugle. Le débat sur la diversité culturelle n'échappe pas à l'ambivalence. Il met en scène une fois de plus le marchand et l'artiste, dont les profils se superposent parfois chez les plus entreprenants. D'un côté la beauté devrait se monnayer comme un baril de pétrole, de l'autre elle demanderait protection et soutien pour se développer abondante et plurielle, à l'écart des contraintes du marché. Ainsi l'Accord général sur le commerce des services de l'OMC (AGCS) rend possible, entre partenaires consentants, des échanges sans restrictions. Tandis que le projet de Convention de l'Unesco, au programme de la prochaine réunion des 191 Etats membres prévue pour le mois d'octobre, reconnaît la spécificité des biens et des services culturels par-dessus les impératifs mercantiles. C'est «l'exception culturelle». Le contraire de la

non-discrimination inscrite dans l'AGCS (résultat de la clause de «nation la plus favorisée» et du principe du «traitement national»), qui interdit les quotas ou l'encouragement sélectif des artistes du cru. Dans un pays qui aurait ouvert sa scène artistique et médiatique, toute production bénéficierait des mêmes conditions de création et de diffusion, qu'elle soit indigène ou étrangère. L'idée d'une politique culturelle, avec des choix, des programmes et des budgets, perdrait alors son sens.

Or biens et services culturels sont par ailleurs, et non pas exclusivement, une industrie. Ils mélangent symbole et profit. La création flirte immanquablement avec les affaires. L'histoire des beaux-arts l'enseigne. Cependant le spirituel semble perdre pied, pressé par le capital, voire par le politique. Concrètement, le cinéma et l'audiovisuel deviennent le nerf de la guerre qui gronde entre OMC et Unesco, entre les Etats-Unis et le reste du monde, selon le stéréotype d'usage.

L'article de Marco Danesi continue en page 2

Sommaire

Un projet politique après le 25 septembre.
page 3
La loi sur la formation bute contre le patronat.
page 4
Il est temps d'engager une véritable réforme de la fiscalité.
page 5
Idées et dossiers de DP: l'énergie.
page 5
Forum: la Constitution genevoise par René Longet.
page 6
Le métier de Miss Suisse.
page 7
Les dimanches après-midi selon Plonk&Replonk.
page 8

Electricité

La majorité du Conseil national a refusé que la deuxième étape de la libéralisation puisse faire l'objet d'un référendum. Si le Conseil des Etats ne rétablit pas cette clause, l'échec de la loi et le maintien du flou juridique sont programmés.

Édito page 3

Diversité culturelle

En revanche fanfares et folklores locaux, traditions et artisanat, aussi bien que les arts peu rentables (danse et théâtre en premier lieu) suscitent moins de gourmandise et pourraient échapper à l'AGCS, suivant une proposition de compromis américaine. Seul «le divertissement», avec des chiffres d'affaires en croissance depuis vingt ans, attire convoitises, monopoles et OPA. Les films américains empochent 85% des recettes mondiales. Sony-BMG (Japon et Allemagne), Universal (France-USA), EMI (Royaume-Uni) et Time Warner (USA) vendent huit disques sur dix dans un marché qui vaut 31 milliards de dollars. Editeurs européens et nord-américains contrôlent les deux tiers des ventes, écrasant notamment l'Afrique qui importe 90% des livres et accueille les filiales conquérantes des grands groupes français ou anglo-saxons.

L'autorégulation du marché, «la main invisible» d'Adam Smith, s'engourdit face aux appétits commerciaux. L'identité du cinéma d'auteur français ou la

survie de la pop islandaise ne sont cependant pas seules en cause. C'est la diversité culturelle au sens large qui risque gros avec l'AGCS. Surtout dans les régions pauvres, déjà ouvertes à la pénétration des grandes puissances exportant des produits bon marché, largement amortis après leur



Dessin de Aude Weber

passage dans les pays riches (Hollywood sert sept films sur dix aux cinémas de Nairobi et Dakar). Des pays dépourvus, en outre, des ressources nécessaires à la protection et au développement de leur patrimoine, matériel et humain, et où les rares initiatives en faveur de la culture autochtone disparaîtraient tout simplement. C'est le cas du Burkina Faso qui, malgré l'invasion des émissions importées, a pu tourner ces dernières années 150 heures de fiction, les trois quarts de tous les téléfilms franco-

phones du continent. Ou du gouvernement marocain qui a fermé le marché du livre scolaire aux fournisseurs étrangers. Ou encore du Ministère sud-africain des arts et de la culture qui a multiplié par deux les ventes de disques enregistrés sur place. L'AGCS appliqué à la culture pourrait également affaiblir

certains pays du Sud, comme l'Inde dans le secteur cinématographique ou le Brésil pour la musique, qui contrôlent leurs marchés nationaux.

Voilà pourquoi la Convention de l'Unesco, avec la contribution significative de la Suisse, veut rappeler au

monde que l'art et la culture, audiovisuel compris, ne se réduisent pas au marché. Ce n'est certes pas un hasard si les Etats-Unis, après vingt ans d'absence, ont réintégré l'organisation afin de combattre de l'intérieur un projet contrariant leurs intérêts. *md*

Article réalisé à partir d'un dossier de la revue *Solidaire*, édité par la Déclaration de Berne, n° 182, octobre 2005, et des pages du site de l'Unesco consacrées à la diversité culturelle:

<http://portal.unesco.org/culture/fr>

La culture et l'Europe

Le traité de Maastricht, en 1992, reconnaît la culture (en même temps que l'éducation et la jeunesse) comme une compétence de l'Union européenne. Ces dispositions ont été reprises en 1999 par le traité d'Amsterdam. L'article 151 fait figurer au nombre des objectifs de l'action de la Communauté européenne «une contribution à une éducation et à une formation de qualité ainsi qu'à l'épanouissement des cultures des Etats membres». Or l'article 3 du traité européen (la Constitution pour l'heure en suspens), demande le respect exclusif de la diversité européenne et le développement du patrimoine, mais ni la culture comme objectif fondamental de l'Union européenne, ni le soutien actif à la création ne sont donnés comme priorités. Dans ces conditions, la commission culture, jeunesse, éducation, médias et sport du Parlement européen a affiché son souci «de la dépendance de la culture aux règles de la concurrence» et son regret «que les aides publiques d'Etat à la culture continuent à relever d'autorisations dérogatoires, précaires et réversibles», et s'inquiète «de l'avenir du mandat de la Commission européenne pour les questions culturelles et audiovisuelles à l'OMC.» D'autant que le socialiste Pascal Lamy, alors commissaire au commerce, aujourd'hui directeur général de l'OMC, était à l'époque on ne peut plus clair: «L'Organisation Mondiale du Commerce doit élargir ses attributions pour englober des questions de société telles que l'environnement, la culture, la santé et la nourriture qui [...] ne peuvent plus être tenus à l'écart du commerce»!

Texte adapté et actualisé d'un article de Jean-Marc Adolphe publié le 19 juin 2003 dans la revue *Mouvement*. www.mouvement.net

Quand les Etats-Unis ont invoqué l'exception culturelle

Afin de «favoriser la connaissance et la compréhension mutuelle des nations», l'Unesco recommande depuis 1950 l'adhésion des Etats à l'Accord de Florence pour l'importation des objets à caractère éducatif, scientifique ou culturel. Celui-ci encourage la libre circulation de livres, d'œuvres d'art, de matériel audiovisuel de caractère éducatif, scientifique ou culturel, d'instruments et d'appareils scientifiques, ainsi que d'objets destinés aux aveugles.

En 1976, le «Protocole de Nairobi» a étendu les bénéfices de la libre circulation à l'audiovisuel dans son ensemble.

Ces deux instruments contiennent cependant des mécanismes de sauvegarde afin d'éviter que l'importation compromette le développement des produits culturels nationaux (c'est le cas notamment de la clause de réserve à l'Accord ajoutée à la demande des Etats-Unis). Ces dispositions d'accompagnement constituent en germe l'idée d'«exception culturelle» revendiquée plus tard par la France.

L'après 25 septembre

Après le oui du peuple, c'est au Conseil fédéral de faire un choix politique sur la question européenne.

56% de oui. La barre a été franchie avec une marge de sécurité: les commentateurs s'en sont réjouis. Le vote ne révèle aucun Röstigraben: bon pour l'unité nationale! Enfin le résultat n'aurait pas été obtenu sans l'engagement de chacun, dans son rôle, à sa place: triomphe de la concordance.

On oublie peut-être un peu vite que l'accord était soutenu par le Conseil fédéral, les partis, y compris une part de l'UDC, le patronat, les syndicats, les autorités cantonales. Bref tous les relais étaient en action. Vu sous cet angle, 44% de «non», c'est beaucoup de réfractaires et politiquement un phénomène non négligeable.

Ce vote doit avoir une suite. Laquelle? Il faut, dit Micheline Calmy-Rey, attendre le rapport des experts.

Comme s'il s'agissait d'une question administrative qu'éclairerait le rapport des experts. Bref on attend du Conseil fédéral un choix politique, même si son choix devait être de ne faire aucun choix.

Comment donner suite?

Il n'y a que deux possibilités: ou pousser le rapprochement jusqu'au concept de partenariat. Mais quel contenu donner à ce mot et quel est son prix? Ou attendre le lent mûrissement de l'adhésion, dont le prix est connu, à savoir l'acceptation de l'ensemble du droit communautaire.

DP reprendra longuement le sujet, sans attendre le rapport promis dont on a tout lieu de craindre qu'il ne soit qu'une dérobade. *ag*

Edito

Des droits populaires à géométrie variable

La netteté du résultat positif du 25 septembre surprend (lire aussi le commentaire ci-contre). Votation après votation, un constat réjouissant s'impose: dans leur majorité, les citoyens ne se laissent pas gruger par les discours trop faciles. Le peuple joue ainsi son rôle d'organe de l'Etat, appelé à trancher les enjeux essentiels pour le pays. C'est la caractéristique de la démocratie semi-directe.

Le dossier des accords bilatéraux est révélateur à cet égard. Pour ne pas faire signer au souverain un chèque en blanc, plusieurs cautions ont été prévues dès la ratification de l'accord le plus sensible, celui sur la libre circulation des personnes. Son texte prévoit une possibilité de référendum lors de chaque extension de l'Union européenne, et un autre recours au vote populaire lors de son renouvellement, sept ans après son entrée en vigueur. Les batailles européennes ne sont donc pas terminées. Mais, jusqu'ici, la stratégie des passages successifs devant les citoyens s'avère payante.

Pour l'ouverture du marché de l'électricité, le projet de la commission d'experts prévoyait un dispositif semblable. Dans une première étape, la libéralisation pour les plus gros consommateurs était soumise au référendum. Et, cinq ans plus tard, l'ouverture complète du marché pouvait faire l'objet d'un second vote populaire. Si elle s'est finalement ralliée à cette stratégie en deux étapes, la majorité du Conseil national a court-circuité le mécanisme en refusant que la deuxième étape puisse faire l'objet d'un référendum.

Si le Conseil des Etats ne rétablit pas cette clause, l'échec de la loi et le maintien du flou juridique sont programmés: accepter la loi signifiera automatiquement donner un blanc-seing pour l'ouverture complète du marché sur l'électricité. Or, en 2002, le peuple a clairement signifié qu'il n'en voulait pas pour l'instant. Respecter ce résultat aurait supposé de ne pas lui imposer de suite la deuxième étape, qui pourrait faire capoter l'ensemble. Certes, cette bataille n'est pas gagnée d'avance pour les partisans de la libéralisation, comme ne l'était pas celle de dimanche dernier pour les tenants de l'ouverture à l'Europe. La preuve que pour certains, le peuple a toujours raison... sauf lorsqu'il a tort. *ad*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Anne Caldelari (ac)
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
C.-F. Pochon (cfp)
Jean-Christophe Schwaab (jcs)
Aude Weber

Forum:
René Longet

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Impôt mondial et kérosène

Jacques Chirac a proposé dans le style qui lui est propre, «il faut faire quelque chose», de taxer tout billet d'avion d'une taxe de huit euros alimentant un fonds en faveur des pays les plus pauvres. Pourquoi pas. Ce pourrait être le commencement du commencement d'un impôt mondial.

Mais ne faudrait-il pas d'abord que les Etats renoncent à détaxer le kérosène, détaxe qui est une subvention illégitime que l'OMC ne dénonce pas? Le produit de la taxe pourrait être versé au fonds en faveur des pays pauvres. Il serait autrement substantiel. *ag*

Remettre l'ouvrage sur le métier

Les réticences du patronat paralysent la mise en œuvre d'une législation riche en promesses pour les apprentis.

La nouvelle loi sur la formation professionnelle (nLFPr) a l'ambitieux objectif de donner au système dual la flexibilité et les innovations qui lui permettront de perpétuer son succès. La perméabilité entre les différents métiers a aussi une grande importance: les bouleversements économiques, notamment le renforcement du tertiaire face aux autres secteurs, rendent la mobilité professionnelle indispensable et il n'est désormais pas rare que l'on apprenne et exerce plusieurs métiers durant sa vie active. La nLFPr est entrée en vigueur au début 2004 et déjà une dizaine (sur plus de 200) d'ordonnances sur la formation, réglant les plans d'étude des différents métiers, ont été révisées. Malheureusement, plusieurs des innovations, et pas des moindres, ne sont mises en œuvre que de façon chaotique, voire pas du tout.

Une seconde langue

L'ordonnance de la nLFPr introduit notamment l'apprentissage d'une seconde langue dans les plans d'étude. L'apprentissage d'une seconde langue nationale a un intérêt évident, de même que celui de l'anglais dans de nombreux métiers techniques, dans le tourisme, le commerce ou la finance. En outre, la reconnaissance d'une langue des migrations comme seconde langue aurait permis une meilleure intégration des jeunes étrangers: cela permettrait à ces jeunes d'améliorer leurs résultats, tout en reconnaissant leurs acquis. Ces

jeunes ont souvent des difficultés scolaires et doivent déjà faire l'énorme effort d'apprendre une des langues nationales en plus de leur futur métier, dont l'enseignement est qui plus est dispensé dans cette autre langue que leur langue maternelle. Or les ordonnances sur la formation de nombreux métiers ne prévoient tout simplement pas l'apprentissage d'une seconde langue et la revendication syndicale concernant la reconnaissance des langues des migrants n'a pas trouvé grâce aux yeux des autorités et des autres organisations du monde du travail. Ce sont bien souvent les patrons, avides de réduire la part scolaire dans la formation, qui ont obtenu cette suppression.

La culture générale délaissée

De plus, de nombreux métiers ont un plan d'apprentissage dont la part de cours de culture générale est largement en dessous des minima légaux. Là encore, les organisations patronales ont souvent obtenu que le nombre d'heures de cours soit revu à la baisse, afin de garder les apprentis le plus longtemps possible là où ils sont productifs, c'est-à-dire dans les entreprises. Pourtant, les branches de culture générale permettent en grande partie la perméabilité de la formation professionnelle: les apprentis ne sont pas formés à un seul et unique métier, mais ont au contraire les armes qui leur permettent d'en changer si les évolutions économiques le rendent nécessaire.

Une autre des innovations

majeures de la nLFPr souffre d'une mise en œuvre bancal: l'attestation fédérale de formation. Cette nouvelle formation de deux ans a pour but d'intégrer à la formation professionnelle les jeunes dont les difficultés scolaires sont trop importantes, et qui les écartent bien souvent du titre standard, le certificat fédéral de capacité (CFC). Celle-ci, accompagnée d'une attestation, doit également permettre une passerelle vers le CFC afin de ne pas condamner ses titulaires à n'être que des travailleurs aux qualifications moindres, fréquemment synonyme de «rang» inférieur. Malheureusement, les premières ordonnances sur la formation concer-

nant ces nouveaux métiers n'apportent pas de réponse claire à cette exigence de perméabilité. La formation avec attestation doit aussi s'accompagner d'un encadrement individualisé, puisqu'elle s'adresse à des jeunes en difficulté. Or les cantons freinent la mise en route de standards pour cet encadrement, ce qui est d'autant plus dommageable que les premières ordonnances de formation sont déjà en vigueur.

La nouvelle LFPr n'est pas destinée à n'être qu'un simple réaménagement du statu quo. Les innovations qu'elle apporte doivent donc être véritablement mises en œuvre, dans tous les métiers avec la même rigueur. *jcs*

Sur un conseiller fédéral qui était chaudement recommandé par l'économie privée

Hans-Rudolf Merz a été élu par la droite-droite de l'assemblée fédérale contre la radicale centriste Christine Beerli pour clairement marquer, après l'élection de Christoph Blocher, l'orientation du Conseil fédéral.

Depuis, il peine. Les programmes d'assainissement se suivent, mais on ne sait qui les dirige et les coordonne. Est annoncé de surcroît un réexamen en profondeur de toutes les missions de l'Etat, mais on ignore qui en a la maîtrise. Enfin, apprend-on, l'allègement fiscal pour les couples devrait être financé à hauteur de 350 millions par des économies supplémentaires. Supplémentaires à quoi? Mais peut-être comptera-t-on la même économie deux fois dans une rubrique différente.

Hans-Rudolf Merz a été élu sur un CV prouvant son expérience des affaires privées. Mais siéger dans le conseil d'administration d'une société à but univalent ou diriger un Etat polyfonctionnel sont deux choses différentes. Depuis, Hans-Rudolf Merz court après son CV. *ag*

Refuser le provisoire

Quelle lassitude! La même ritournelle des comparaisons. A peine Hans-Rudolf Merz eut-il présenté ses propositions pour alléger fiscalement les couples où l'homme et la femme exercent une activité lucrative, que le débat est reparti, rebattu. Les concubins seraient discriminés, de même que les couples où la femme ne pratique pas un travail rémunéré. Et les abattements (la moitié du revenu le plus bas, jusqu'à un montant déductible de 50 000 francs, qui touche donc des couples au revenu global supérieur à 200 000 francs) favoriseraient inéquitablement d'abord la classe moyenne supérieure.

Toute cette problématique a déjà été brassée, barattée lors de la discussion parlementaire du «paquet fiscal». Déjà il était apparu à la commission du Conseil des Etats que l'imposition individuelle, indépendante de l'état civil, était la solution la plus simple: chacun paie sur ce qu'il gagne. Mais elle n'avait pas osé aller jusqu'au bout et passer à l'acte devant la résistance des administrations. Après le rejet du «paquet fiscal» par le peuple, le débat au Conseil national a montré qu'une majorité radicale et socialiste désirait cette réforme.

Dès lors une double question est posée: faut-il (en attendant!) s'encombrer d'un ajustement provisoire, appelé non seulement à durer, mais à compliquer l'approbation de la vraie réforme? Et d'autre part est-il admissible que la résistance, prise en compte, ne soit pas de nature politique mais administrative?

La réponse est évidente. Il faut refuser le provisoire et donner un délai (l'échéancier est une pièce maîtresse de la gouvernance) pour préparer et présenter l'imposition individuelle. Et à ceux qui objectent que l'intendance ne pourra pas suivre, qu'on leur demande comment ont fait les intendances des nombreux pays européens, dont l'Allemagne, qui ont choisi l'imposition individuelle. Ne gaspille-t-on pas plus d'énergie dans le rabâchage que dans l'innovation?

Les enfants

Etant donné les promesses faites, l'immobilisme n'est pas politiquement défendable. Il faut une première avancée. Ce geste, politique et non provisoire, cette priorité, ce sont les déductions pour enfant.

Tout d'abord la déduction pour enfant touchera les couples qui économiquement sont les plus chargés, notamment par l'inique prime d'assurance maladie par tête. La proposition Merz qui augmente la déduction pour couple quand le salaire est plus haut favorise les couples sans enfant ou les couples dont les enfants sont élevés, et défavorise ceux où la femme doit limiter son engagement professionnel parce que la famille compte plusieurs enfants ou des enfants en bas âge.

De plus la déduction pour enfants doit être calculée en francs, déductible sur l'impôt, comme le canton du Valais en donne l'exemple. Et si la Confédération voulait faire une vraie politique familiale dans les limites de sa compétence, elle pourrait offrir un crédit d'impôt à ceux qui ne paient pas l'impôt fédéral direct (IFD) parce que leurs revenus sont trop bas, ce qui doit être rare quand il y a deux gains cumulés dans un couple, mais plus courant dans une famille monoparentale. Un crédit à valoir sur les impôts cantonaux ou à toucher directement.

Pour sortir du répétitif

Qu'on nous épargne donc, sur les propositions du Conseil fédéral, un débat usé comme un vieux disque. Si la gauche est fidèle à ses propositions ambitieuses, elle renverra au Conseil fédéral ses déductions pour couples mal ajustées, en assortissant cette décision d'un délai court (cinq ans) pour présenter l'imposition individuelle. Elle proposera un effort prioritaire pour les familles avec enfants, les déductions devant être calculées en francs décomptés directement sur l'impôt dû. *ag*

Prochainement, Domaine Public va lancer son nouveau site Internet. Consacré aux débats d'idées qui enflamment la gauche, il fera la part belle à l'interactivité. Forums, dossiers thématiques, ainsi que le journal en ligne, entendent enrichir, semaine après semaine, la réflexion sur les sujets politiques, économiques, sociaux et culturels d'actualité.

Afin de rythmer le compte-à-rebours jusqu'au jour fatidique, DP revient sur quelques dossiers suivis pendant quarante-deux ans d'existence. Il s'agit d'en sonder la trajectoire à la lumière des temps présents.

L'énergie, notre affaire

Un hebdomadaire d'opinion ne peut produire des idées originales en rafales. Lui incombe aussi de suivre des dossiers, d'en présenter les principaux éléments et d'en analyser les enjeux. Ainsi du thème de l'énergie, présent dans les colonnes de *Domaine Public* dès les débuts du journal.

L'énergie est indispensable au bon fonctionnement de sociétés modernes. Mais, plus fondamentalement, les choix énergétiques ont un impact important sur notre environnement et même sur l'organisation sociale: le mode de contrôle sur la production et la distribution détermine une répartition du pouvoir et touche à l'autonomie des collectivités comme des individus.

Dès 1966, *DP* ouvre le dossier nucléaire. A cette époque, c'est plus l'inquiétude à l'égard de la dépendance vis-à-vis des Etats-Unis et le manque d'initiative de la Confédération qui dominent. La controverse n'apparaît dans nos colonnes qu'en 1973 et, après de vifs débats, la rédaction se range dans le camp des opposants à cette forme d'énergie.

La même année, la crise de l'approvisionnement énergétique impose une réflexion sur la nécessité d'une véritable

politique fédérale. Et à la question de l'attribution des compétences nécessaires, s'ajoute celle des stratégies. Car commence à se faire jour une option jusqu'alors ignorée, celle de l'évolution à la hausse d'une demande que l'offre ne pourra éternellement satisfaire.

En 1987, le Conseil fédéral est saisi d'une étude qui présente les différents scénarios possibles, leurs avantages et leurs inconvénients. *Domaine Public* présente et commente de manière exhaustive cette étude (*DP* n° 895 à 900).

Plus près de nous, *DP* participe au débat sur la libéralisation du marché de l'électricité, analysant les conditions nécessaires pour que cette évolution inéluctable - la Suisse est au cœur des échanges électriques de l'Europe - soit socialement et écologiquement acceptable.

L'actualité nous indique que l'avenir énergétique passe par le recours à des agents renouvelables, une décentralisation de la production et un usage ménager de l'énergie. Depuis plusieurs années, *DP* souligne le potentiel de croissance économique et d'emplois que représente une telle politique. Il continuera de présenter les innovations techniques et les instruments de régulation susceptibles de les diffuser. *jd*

La révision de la Constitution de la cité de Calvin pourrait marquer le renouveau de la vie politique cantonale minée par des affrontements trop souvent stériles.

Genève malade de ses controverses

René Longet

Conseiller administratif de la ville d'Onex

Jamais la division entre la classe politique et la population ne m'a semblé si forte, si palpable que lors des actuelles élections au Grand Conseil. Les partis se démènent, les listes se multiplient, mais l'électeur sait moins que jamais à qui donner sa faveur. Gérer l'Etat plus strictement et rétablir les finances publiques, d'accord, mais cela ne doit pas être le retour des privilèges et d'un libéralisme unilatéral. Maintenir et développer les acquis sociaux, d'accord, mais de manière à toucher effectivement ceux qui sont les plus mal lotis et de façon efficiente. Affirmer l'esprit d'entreprise, d'accord, mais où est le soutien aux créateurs qui prennent des risques? Eliminer les doublons entre le canton et les communes, d'accord, mais en réformant celles-ci et non en faisant disparaître l'acteur de proximité qu'est la Ville...

Comment trouver ici la synthèse qui emporte l'adhésion? La crise et la prise de conscience de la précarité du porte-monnaie tant des collectivités que des individus renforce les attentes placées dans les politiques. La déception est d'autant plus grande. Ce n'est pas que les partis n'aient plus d'idées, que les candidats soient plus mauvais que naguère. C'est que l'ambiance de lutte qui entoure ce scrutin paraît dérisoire et étriquée aux électeurs.

Je crois que le peuple a envie de dire à la droite comme à la gauche: mesurez-vous, comptez-vous, mais cessez de vous combattre comme vous le faites, cessez de produire des caricatures de vous-mêmes, soyez fiers de ce que vous avez réussi ensemble et non de ce que vous avez empêché l'autre de faire. Il est peu probable que ce message soit entendu, car la logique du passé est encore dominante, les choses mises en place. Mais au plus tard après l'élection, il faudra changer de ton et de mode d'action.

En réalité, Genève est malade depuis longtemps de ses controverses. Région frontalière, elle accumule les défauts de la vie institutionnelle des deux pays limitrophes: l'indécision et la lenteur des procédures typiques de la Suisse, mais sans en avoir les avantages en termes de solidité du consensus trouvé et de sentiment d'appartenance; l'affrontement verbal et le sens du discours, mais sans l'efficacité du fait majoritaire et de la décision emportée dans la foulée.

C'est d'autant moins supportable que la région genevoise constitue la deuxième agglomération de Suisse, faisant pôle et pendant à la première, Zurich, avec juste la moitié moins d'habitants, que son potentiel est riche et divers, et que cela fait beaucoup de chances gâchées, d'énergie perdue, de projets insuffisamment fédérateurs. Zurich a réalisé sa S-Bahn dans les années quatre-vingt en puisant dans les caisses fédérales. Durant vingt

ans, une guerre idéologique à propos de la mobilité a divisé les Genevois au point que les projets en ont été retardés d'autant. Maintenant, les caisses de la Confédération sont vides. On peut multiplier ce type d'exemple: les forces vives économiques, culturelles, sociales, la population tout entière, sont les victimes de la mauvaise entente des politiques.

Dans ce contexte, le projet de révision de la constitution cantonale a une fonction toute particulière. Genève est, avec le Valais, le seul canton suisse qui n'ait pas encore procédé à la révision de sa charte fondamentale. Produit direct de la révolution radicale de 1847, elle a été rapiécée plus de cent fois depuis, est de densité juridique très variable, présente des redondances et des lacunes nombreuses. Elle est l'exact reflet des insuffisances et du manque de lisibilité de la politique locale.

Sa révision permettra un débat de fond sur la place respective du gouvernement et du parlement, sur le nombre de députés, sur la place des communes et leur nombre, sur les droits et devoirs de l'Etat et du citoyen, bref sur ce qui fonde et organise la vie commune sur un territoire. Mis à part l'intérêt particulier d'un large débat, sur le plan technique déjà, seul un processus de mise à plat de l'ensemble peut permettre, dans un premier temps, de se mettre d'accord sur des principes, puis, dans un second temps, de les mettre en musique concrètement, tellement les choses sont imbriquées, chaque option ayant des effets sur les autres.

De plus, un tel acte fondateur ne saurait s'accomplir dans des cabinets d'experts. Il en faudra naturellement. Mais il faudra surtout susciter et animer le débat, faire le lien entre la société civile et la société institutionnelle, permettre aux passerelles nécessaires de se construire, créer sur chaque point les consensus qui tirent le compromis vers le haut. Pour une économie efficace, une société équitable, un monde solidaire, un développement durable - ce devrait être des valeurs humaines que l'on peut et doit, entre êtres humains de bon sens et de bonne volonté, partager.

Réinventer l'Etat pour la société du XXI^e siècle, retisser la trame de la société, faire se retrouver pays légal et pays réel, redéfinir le fonctionnement du politique, c'est davantage qu'un beau rêve, c'est une nécessité. Chaque parti devrait mettre un point d'honneur à envoyer à la constituante ses membres les plus représentatifs et les plus aptes au dialogue citoyen. Pas étonnant que ce débat oppose aujourd'hui à Genève ceux qui souhaitent favoriser les solutions à ceux qui continuent à se complaire dans des positions à courte vue et unilatérales. Gageons que le peuple genevois se saisira de la question de la révision de sa charte fondamentale pour favoriser les premiers et reléguer à la marge les seconds. Rendez-vous en 2006... et j'appelle d'ores et déjà l'ensemble des lectrices et lecteurs de *Domaine Public* à participer à ce processus de refondation démocratique. ■

Les opinions exprimées par l'auteur n'engagent pas la rédaction de DP.

Douze têtes originales

Comment se sont-ils rencontrés? La question peut être posée à Bertil Galland qui nous présente douze «fortes têtes» qui ont donné «substance et relief à sa vie». La réponse n'est pas celle de Diderot dans l'incipit de *Jacques le Fataliste*: «Par hasard, comme tout le monde.» Bertil Galland évoque certes le hasard, et c'est le titre d'un des portraits: «Trois rencontres de hasard: March Laumer». Mais ce hasard est proche de ce qu'André Breton appelait le hasard objectif, un hasard en quelque sorte prédestiné. Bertil Galland n'a-t-il pas retrouvé trois fois cet ami, perdu de vue, dans des lieux aussi contrastés, densité des foules ou immensité territoriale, que New York, la Turquie ou la Scandinavie. Par hasard.

Plusieurs rencontres sont plus naturelles, celles de notre environnement, de notre société, de notre (petit) pays: un journaliste responsable d'un nouveau journal, un conseiller fédéral, un régent militaire et musicien, un gardien de cabane suisse découvrant l'Amérique, un berger, un poète voyageur. Douze. Pas une femme, mais un moine! L'art et plus profondément l'inclination de Galland sont d'arracher le circonstanciel à sa banalité, c'est-à-dire d'en faire un temps fort, quelque chose d'événementiel. Son regard est à l'affût. Mais à cette sensibilité s'ajoute de l'orgueil aussi. Galland marque par sa présence. Au moyen de l'écriture. Ainsi ce carré d'herbes sèches et de caillasse sur les pentes de Pérouge où il lit, avec deux amis, des poètes italiens. Mais il marque aussi par l'action, comme journaliste, comme éditeur, comme créateur orchestrant l'*Encyclopédie vaudoise*.

Les «fortes têtes» ne sont pas présentées comme des modèles ou des exemples. Ce sont des vies jouées, avec gains et pertes. Mais dans cette sensibilité de Galland à ce qui est un destin, au hasard objectif et non au hasard gratuit, on pressent cette exigence qui l'anime et peut-être le tourmente, formulée en un jugement qu'on attribue à Ernest Ansermet, mais Ramuz aurait pu le contresigner: «Ce n'est que par l'excellence qu'on cesse d'être provincial». *ag*

Bertil Galland, *Fortes têtes*.
Des combats politiques aux parcours solitaires.
Editions de l'Aire, Vevey, 2005.

S'entraîner à la beauté

Oubliées les femmes objets. De nos jours les concours de beauté couronnent des battantes, prêtes à affronter la compétition de la vie.

Les plus anciens s'en souviennent sans doute: voici trente ans, on parlait à peine des concours de Miss qui semblaient le symbole même du voyeurisme un peu macho et de la dépendance des femmes. Aujourd'hui toute la presse romande n'en a que pour Lauriane Gillièron, notre nouvelle Miss Suisse, première Romande depuis 10 ans, qui remplit des pages entières du *Matin*, de *L'Illustré* et de *24 heures*, un tsunami médiatique qui va déferler toute l'année.

Alors que s'est-il passé? Le retour de la femme objet? De la pin up des années cinquante affichée sur les camions et dans les garages? En fait pas du tout. Une élection de Miss ressemble davantage à une compétition de patinage artistique qu'à un concours de beauté. Lauriane Gillièron fait ses débuts en gymnastique rythmique à l'âge de deux ans. Et elle remporte des concours entre 7 et 12 ans comme Martina Hingis en tennis. A 12 ans, elle commence la danse latino-américaine, et pratique selon son site Internet 10 heures de danse par semaine, sans compter les samedis et dimanche à Zurich. Elle obtient des places d'honneur dans les compétitions, participe au championnat du monde. Elle fait ses débuts comme mannequin à 17 ans.

Bref, nous avons affaire à une sportive d'élite au corps parfaitement construit et maîtrisé. Et toutes ces jeunes filles ont des coaches, des entraîneurs, souvent des préparateurs pour le mental et, j'imagine, des diététiciens comme beaucoup de champions de tennis. Il faut être un Federer pour décider à 23 ans que l'on n'a plus besoin de personne pour réussir! Ajoutons que sa tête doit aussi être bien pleine. En Suisse, pour être élue Miss, il faut bien sûr se débrouiller dans toutes les langues nationales et être capable de faire bonne figure devant les micros. Pas de problèmes pour la fille du syndic de Prilly qui est étudiante en droit.

Oui, mais pourquoi cet engouement pour les Miss? *L'Illustré* nous dit: «Sa voix portera pendant une année à travers le pays». C'est bien sûr absurde: sa voix n'aura pas vraiment d'importance, mais elle représente le symbole de la course à la réussite individuelle, de l'effort et de la compétition, tout ce qui est exactement en phase avec la société d'aujourd'hui et c'est cela qui rend aujourd'hui fascinant les concours de Miss. *jpg*

L'excellent site internet de Lauriane Gillièron avec les photos, la biographie et les extraits de presse est visible à l'adresse: www.lauriane.ch/miss/home.html

Petit club mais grande ville

La méconnue ville de Thoune se retrouve aux feux croisés de l'actualité. Son lac traversé par les eaux de l'Aar en furie a débordé jusque dans la presse romande. Et grâce aux exploits de son équipe de football, Petit Poucet de la prestigieuse Ligue des Champions, Thoune sera bientôt connue jusque dans les tréfonds des pubs anglais. Chef-lieu de l'éphémère canton de l'Oberland pendant l'occupation napoléonienne, Thoune n'est toutefois pas de taille aussi modeste que le budget de son club de football. Selon les chiffres de l'OFS, au 1^{er} janvier 2003, Thoune était la 10^e ville de Suisse en terme de population avec 40 662 habitants, loin devant les capitales romandes Fribourg (32 614), Neuchâtel (31 584) et Sion (27 509). *ad*

La machine à inventer le temps

La Galerie Humus à Lausanne expose jusqu'au 24 décembre, un samedi, une série d'images de Plonk & Replonk sur le thème du dimanche après-midi.

A l'ombre du marteau (leur logo), Plonk & Replonk Editeurs cachent deux frères, Jacques et Hubert Froidevaux qui, du haut des mille mètres de La Chaux-de-Fonds, produisent à quatre mains textes et lithographies. Pour fabriquer leurs photomontages et leurs collages, ils remplacent la colle par Photoshop, ajoutent des couleurs aux cartes postales anciennes monochromes, ou teintent en sépia les photos modernes. La matérialité du collage ne les intéresse pas, reste le mécanisme et l'esprit. Même sans l'épaisseur de la colle, ils ouvrent des interstices, des décalages, des décollages entre les visages moustachus, impassibles, du XIX^e siècle et les objets du XX^e. Les mots collent aux choses, mais la photo ne colle plus au réel.

Le dimanche après-midi est une utopie. Commençons donc par le commencement: «En créant le monde en une semaine, [Dieu] créa la semaine, dégât collatéral, qui provoqua le dépliage en accordéon du temps, avec les mois, les années, les siècles, les siècles et des siècles, et les files d'attente à la caisse.» Ce monde une fois créé, on en dresse l'inventaire, on le classe, le recense. Le dimanche, c'est le

jour de la famille: une famille de cosmonautes en 1900, la famille Rouget gagnante du championnat d'apnée mentale en 1802. Le dimanche n'est pas jour de tout repos, car obéissant à l'injonction de ses parents, on pratique des «distractions intelligentes» plutôt que des «loisirs stupides»: une excursion au Parc National des Gâteaux, la pêche à la ligne à l'élastique, le «tir au flan». Le dimanche est peuplé d'animaux, le vigne (cygne à tête de vache ou vache à corps de cygne?), des batraciens musclés, des truites velues, des vaches farceuses et des castors de combat. Utopie futuriste, le dimanche n'ignore pas la science, ni le progrès: la centrale fonctionne au géranium enrichi, la calèche du Docteur Zwei est équipée d'une marche

arrière et dans la salle de contrôle, les opérateurs contrôlent le temps. C'est là que tout se règle et se dérègle.

Car le dimanche a sa chronologie propre. Il ne finit jamais: le village de



«Mieux que les dimanches sans voitures, les nouveaux dimanches sans conducteurs», Plonk & Replonk

Ruhig n'a-t-il pas décrété que «c'est tous les jours dimanche, depuis 1890 et jusqu'à nouvel avis»? Le jour d'après en est «la face obscure»: les Alpes sont enfin achevées, le vérificateur d'obus vérifie ses obus à coups de marteau, Noël entre au capital de Pâques, le Sieur Dubois est condamné à la triple décapitation pour avoir instigué de terribles chutes de neige d'avril. Puis vient le dirlididi, coincé entre le jeudi et le vendredi. Cependant on est averti, il ne faut pas en tenir compte. En effet il a été supprimé, «mais c'est une autre histoire».

La visite se termine dans cette douce folie, celle du tram 21, du marathon Berne-Bern. On nous prie d'annoncer un colloque pluridisciplinaire, le 26 novembre, un samedi, à Lausanne, autour de la dimanchologie. C'est jeudi, et les avions décollent pour effacer leurs traces dans le ciel. ac

Les plus beaux dimanches après-midi du monde, Plonk & Replonk Editeurs, Editions Humus, Lausanne, 2005.

www.plonkreplonk.ch

Information socialiste

Le Parti socialiste suisse et l'association Verein SP-Info éditent deux journaux à l'intention des membres et sympathisants du PSS: tout d'abord *links.ch* en allemand, puis depuis peu, *socialistes.ch* en français. Les deux journaux se ressemblent, mais chacun a son propre caractère. Rotaz AG à Schaffhouse est leur imprimeur et ils ont le même publicitaire à Feldmeilen, Kretz AG. La parution de *links.ch*, dont le tirage n'est pas indiqué, est quasiment mensuelle alors que *socialistes.ch*, 20000 exemplaires, paraît six fois par an.

Il y a une seule édition en français alors qu'un manteau commun enveloppe des pages cantonales pour l'Argovie, Bâle-ville et Bâle-campagne, Berne, Soleure et Zurich, ainsi qu'un *best of* pour les autres destinataires. La présentation est la même, format tabloïd (comme *Le Matin*). Il y a plus de pages et de publicité dans la version allemande. La rédaction en français est assumée par Jean-Yves Gentil. Il y a une rédaction groupée autour de Katrin Küchler pour *links.ch*.

A première vue, on a l'impression d'ouvrir le même journal, mais à la lecture on découvre certes les analogies et quelques passerelles, mais surtout des divergences dues en particulier à l'ancrage linguistique ou aux problèmes régionaux traités, ainsi évidemment qu'à la différence de pagination et à la fréquence de parution.

Il reste donc à émettre le vœu qu'une page de chaque journal présente l'essentiel du journal du PS de l'autre partie de la Suisse, sans oublier la partie italophone. cfp